

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

VALLIANCE INVESTISSEMENT AUDIT

Société par actions simplifiée
au capital de 1 680 euros

Siège social : 3-5 Avenue Bernard Moitessier
17180 PERIGNY

900 952 540 RCS LA ROCHELLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS **DU PRÉSIDENT DU 21 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-un mai,

Le soussigné :

Monsieur Franck HUYGHE,
demeurant [REDACTED]

agissant en qualité de Président de la société VALLIANCE INVESTISSEMENT AUDIT sus-désignée,

Après avoir rappelé que par décisions unanimes des associés en date du 30 mars 2026, il a été décidé :

- d'augmenter le capital social d'une somme de 88 euros, pour le porter de 1 680 euros à 1768 euros par l'émission de 88 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune. Les actions nouvelles seront émises au prix d'environ 1539,85 euros par titre, comprenant 1 euro de valeur nominale et 1538,85 euros environ de prime. Le montant global de la prime d'émission s'élevant à 135 419,43 euros sera inscrit au passif du bilan dans un compte "prime d'émission" sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux,
- de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés et de réserver l'émission des actions nouvelles aux personnes suivantes :

Monsieur Antoine, Jean-Louis, Robert VIVIER,
A concurrence de 35 actions

Monsieur Clément, Charles, DUSSORT,
A concurrence de 35 actions

Madame Nathalie KAHIL
A concurrence de 18 actions

- d'agréer en qualité de nouveaux associés Monsieur Antoine VIVIER, Monsieur Clément DUSSORT et de Madame Nathalie Kahil.

Le président constate que :

- les 88 actions nouvelles de 1 euro chacune ont été souscrites en totalité comme indiqué.
- les 88 actions nouvelles ont été libérées intégralement de leur montant nominal et de la prime d'émission par deux versements en espèces de 53 895 euros et un versement en espèce de 27 717,43 euros.

- le montant des souscriptions recueillies s'élève à 135 507 euros correspondant au montant total de l'augmentation de capital.

Le Président associés constate en outre que :

- les souscriptions ont été libérées en espèces et la banque dépositaire des fonds a établi, ce jour, un certificat de dépôt des fonds correspondant ;
- l'augmentation de capital est ainsi régulièrement et définitivement réalisée.

Il sera procédé à la modifications corrélative des statuts et à l'inscription des opérations sur le registre des mouvements de titres.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Monsieur Franck HUYGHE
Président

